Formulaire de demande d’agrément provisoire de matériaux

Lettre de demande d’agrément provisoire

ENTITÉ DEMANDEUR

ADRESSE

Gouvernement de la Nouvelle Calédonie

DAPM

1 bis rue Unger - Vallée du Tir

98800 Nouméa

Objet : Demande d’agrément provisoire au titre de l’article 50 de la délibération n°115 du 26 mars 2016 modifiée

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de demander l’agrément provisoire sur le(s) matériau(x) suivant(s) : (la liste peut être jointe en annexe) fabriqué(s) dans l'unité de fabrication suivante ...........................

.................................................................................................................................................

Ces matériaux relèvent de la norme ……..................................................... applicable par la Nouvelle Calédonie à l’arrêté relatif aux normes de constructions applicables en Nouvelle-Calédonie.

Je déclare connaître et accepter l’ensemble des exigences liées à la réglementation dans le cadre de l’agrément provisoire de mes matériaux. Je m’engage à les respecter pendant toute la durée de l’agrément.

J’atteste avoir pris connaissance que la durée maximale de l’agrément provisoire est de trois ans.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le directeur, l’expression de mes sentiments distingués.

À Nouméa, le

Signature

Cachet